

Audiovisuel public

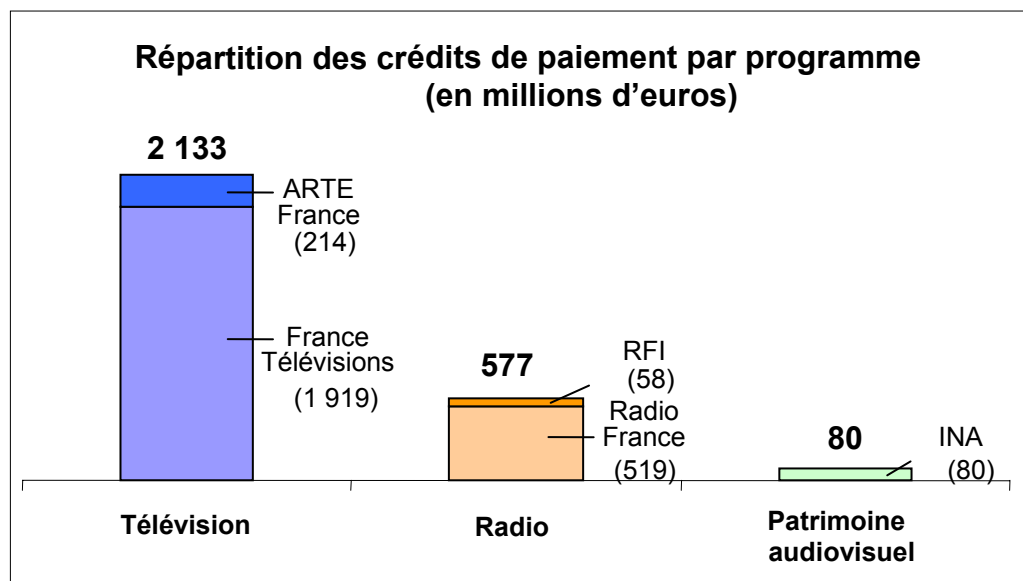
Autorisations d'engagement : 2,79 milliards d'euros

Crédits de paiement : 2,79 milliards d'euros

Les dépenses de la mission « Avances à l'audiovisuel public » qui retrace l'ensemble des opérations relatives à la redevance audiovisuelle et aux dotations publiques accordées aux organismes de l'audiovisuel public, progressent en PLF 2007 de + 69,82 millions d'euros TTC à 2 790,36 millions d'euros soit + 2,57 %, par rapport à la LFI 2006.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Conformément à la décision du Conseil constitutionnel du 29 décembre 2005, le compte de concours financiers intitulé « Avances à l'audiovisuel public » comporte désormais trois programmes dénommés « Télévision », « Radio » et « Patrimoine audiovisuel », regroupant respectivement les dotations attribuées à France Télévisions et Arte France, à Radio France et Radio France Internationale (RFI) et à l'Institut national de l'audiovisuel (INA).



Les objectifs principaux de cette mission visent à :

– s'adresser au public le plus large, en proposant une programmation de qualité et diversifiée. Les organismes publics de télévision et de radio se voient ainsi fixer des objectifs définis à la fois en termes d'audience et de diversité de la programmation ;

- optimiser la gestion et l'utilisation des ressources publiques, en donnant la priorité aux dépenses de programmes, et en maîtrisant l'emploi, la masse salariale et les charges de structure ;
- assurer la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel, en s'appuyant sur l'INA.

2. Principales orientations pour 2007

En 2007, et pour la troisième année consécutive, le montant de la redevance audiovisuelle due par les particuliers reste inchangé, soit 116 euros en France métropolitaine, et 74 euros dans les départements d'outre-mer.

Les ressources allouées par cette mission aux organismes de l'audiovisuel public progressent toutefois de + 2,57 % par rapport à la LFI 2006, à 2 790,36 millions d'euros ; en outre, les organismes bénéficieront d'un marché publicitaire orienté à la hausse et caractérisé en 2007 par son ouverture au secteur de la grande distribution sur les chaînes de télévision hertziennes.

Ces moyens supplémentaires permettront notamment de poursuivre le déploiement de la télévision numérique terrestre (TNT), de développer la télévision en haute définition, d'enrichir les grilles des programmes, de développer le sous-titrage des programmes pour les personnes sourdes et malentendantes, de commencer les travaux effectifs de réhabilitation de la Maison de la Radio et d'accélérer le plan de sauvegarde et de numérisation de l'INA.

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Suite aux conclusions récentes de la mission de l'Inspection générale des finances sur la situation et les perspectives de France Télévisions, le groupe mettra en place dès 2007 un plan ambitieux de réformes structurelles sur les postes internes de dépenses.

Radio France poursuivra en 2007 la modernisation de ses relations sociales et de la gestion de ses ressources humaines, et conduira la mise en œuvre d'économies et de synergies, tirant parti des gains tirés du processus de numérisation.

S'agissant de l'INA, la rationalisation de ses structures financières et comptables permettra de moderniser l'organisation interne de l'Institut afin d'accroître l'efficacité et la qualité de sa gestion. Les procédures de reporting et de contrôle seront par ailleurs approfondies.

Ces établissements sont entrés dans une démarche de contractualisation avec l'État : les contrats d'objectifs sont déjà signés avec l'INA et Radio France et en cours d'élaboration avec France télévisions, RFI et Arte.

Ministres concernés :

- Premier ministre
- Culture et communication